Résumé d'évaluation

Compensation des dommages aux écosystèmes et à la biodiversité

Pays : **Guinée, Madagascar, Mozambique, Ouganda** | Domaine : **Biodiversité**

Évaluateur : **BRL Ingénierie**
Date de l'évaluation : **Mars 2020**

Données clés de l'appui FFEM

Nom du projet : COMBO
Numéro de projet : CZZ 1855
Montant du financement FFEM : 1 500 000 Euros
Date d'octroi : 03/12/2014
Durée : 4 ans (2015 – 2019)

Contexte

Le projet a fait partie d'un programme international dans quatre pays d'Afrique ciblés Madagascar, Guinée, Mozambique, Ouganda en raison de la biodiversité remarquable qu'ils abritent et de l'essor qu'y connaissent les secteurs économiques à forts impacts environnementaux.
Il entendait définir un cadre institutionnel et des mécanismes de compensation visant une « absence de perte nette de biodiversité » tout en générant des fonds supplémentaires pour la conservation de cette dernière.
La compensation écologique peut se définir comme un ensemble d'actions en faveur des milieux naturels et des espèces animales et végétales sauvages permettant de contrebalancer les dommages causés par la réalisation d'un projet et qui n'ont pu être suffisamment évités ou réduits. La compensation s'inscrit donc dans une séquence « Eviter, Réduire, Compenser » (ERC) dite hiérarchie d'atténuation.

Intervenants et mode opératoire

WCS a été le maître d'ouvrage du projet. Pour assurer la cohérence du projet au cours de sa mise en œuvre, WCS, Forest Trends et Biotope en ont assuré l'exécution conjointe en fournissant l'assistance technique internationale auprès de la direction du projet. WCS a été directement responsable de la mise en œuvre des activités au niveau global et sur les quatre pays. A l'échelle de chacun des quatre pays, WCS a assuré la mise en œuvre du projet par le biais de ses implantations ou d'ONG locales.

Objectifs

Contribuer à la définition et à la mise en œuvre de mécanismes de compensation des dommages à la biodiversité et aux écosystèmes en Guinée, à Madagascar, au Mozambique et en Ouganda intégrant dans les investissements privés ou publics l'objectif d'absence de perte nette de biodiversité tout en générant des fonds supplémentaires pour la conservation de la diversité biologique en intervenant comme un catalyseur d'actions publiques et privées.

Objectifs spécifiques :

- Evolution du cadre politique pour introduire des mécanismes de compensation écologique adaptés au contexte national
- Cartographie et mesure de données écologiques pour planifier la compensation
- Sécurisation à long terme des mesures compensatoires
- Intéresser le secteur privé, catalyser ses initiatives et capitaliser sur les leçons à tirer de ses initiatives.
- Renforcement des capacités et Capitalisation. Sensibilisation des parties prenantes par des visites et la dissémination des résultats

Appréciation de la performance

Pertinence
L'analyse de la pertinence a montré que ce projet répond à de vrais enjeux en terme de nécessité d'absence de perte nette de biodiversité, notamment avec l'essor de secteurs économiques à forts impacts environnementaux.

Cohérence
La cohérence du projet au cours de sa mise en œuvre a été assurée par WCS, Forest Trends et Biotope, qui ont assuré l'exécution conjointe du projet en fournissant l'assistance technique internationale auprès de la direction du projet, en participant aux comités de pilotage et en assurant la supervision à distance des termes de référence des études et la validation des livrables. Elle a été jugée satisfaisante.

Efficacité
L'analyse des activités menées par le projet au niveau de ses différentes composantes et des résultats atteints a permis de conclure que l'objectif général a été atteint de façon satisfaisante.
Les cinq objectifs spécifiques, chacun associé à une composante du projet, ont été atteints de façon variable selon les composantes. Les objectifs spécifiques des composantes 1 (cadre politique) et 5 (Renforcement des capacités) ont été atteints de façon très satisfaisante, les activités de ces composantes agissant en synergie. De façon similaire, la composante 2 a atteint son objectif spécifique de façon satisfaisante. Les résultats des composantes 3 et 4 sont en deçà des attentes.

Efficience
Le projet a eu un effet de levier financier considérable en permettant de mobiliser des financements additionnels pour des activités en liens directs ou indirects avec ses objectifs. Au niveau de la coordination régionale du projet, il est estimé qu'environ 645 000 € additionnels ont pu être mobilisés, soit un effet de levier d'environ 20%. A l'échelle des composantes nationales, un effet significatif de levier financier a pu également être constaté. Au vu de l'atteinte de ses objectifs et des effets de levier qu'il a généré, on peut donc considérer que le projet a eu une efficience plutôt satisfaisante.

Impact
L'impact du projet à court terme est modeste car les pratiques de compensation restent encore peu développées dans les pays cibles du projet. Mais en modifiant les cadres juridiques et institutionnels de la compensation et en faisant de cette approche une obligation réglementaire, l'impact du projet à moyen terme peut être considérable.

Viabilité/durabilité
Afin que le projet ait effectivement l'impact précédemment évoqué, il reste à finaliser le cadre normatif de la compensation en développant tous les outils techniques permettant de rendre opérationnel ce principe pour les développeurs publics et privés. La viabilité des acquis du projet dépend de leur consolidation au cours des prochains mois.

Valeur ajoutée de l'appui FFEM
Le caractère innovant du projet, clé pour le FFEM, a consisté essentiellement à avoir transformé, dans quatre pays pilotes, un concept –la compensation- en politique publique bénéficiant d'un fort portage politique.

Recommandations & enseignements

Les principales recommandations ont visé à la conception d'une seconde phase de ce projet. Elles ont été les suivantes :

Une deuxième phase doit se concentrer sur la déclinaison opérationnelle de la politique publique de compensation élaborée au niveau de chaque pays. Pour cela, des outils et mécanismes spécifiques doivent être développés et déployés au niveau des développeurs publics et privés. Le travail de sensibilisation et de renforcement des capacités des acteurs doit être continué.

Le périmètre géographique doit être identique à la première phase, la dynamique initiée au niveau de quatre pays risquant de s'arrêter nette sans soutien additionnel. Toutefois le projet pourrait bénéficier d'une collaboration active de pays partenaires présentant un niveau d'avancement marqué au niveau du développement d'outils et mécanismes opérationnels liés à la compensation. Pour éviter des décalages culturels trop importants, ces pays doivent être préférentiellement localisés sur le continent africain. L'Afrique du Sud et la Namibie constituent, a priori, des pays intéressants car ils disposent d'une expérience développée en matière de compensation. La Réunion, au large de Madagascar peut aussi y contribuer tout en renforçant les coopérations régionales de la France.

L'ancrage institutionnel du projet doit être davantage marqué qu'en première phase car les autorités environnementales nationales vont être amenées à jouer un rôle grandissant dès que le principe de compensation deviendra une obligation réglementaire. Actuellement, elles ne disposent pas de l'expertise technique requise sur cette question. Aussi, il est proposé de déployer une assistance technique au sein de ces autorités dont le mandat principal sera de développer les capacités interne en matière de hiérarchie d'atténuation et compensation.

Parallèlement, le maintien d'une cellule technique forte au niveau national, appuyée par des experts internationaux, travaillant en partenariat avec les institutions nationales mais n'étant pas placée sous leur autorité est recommandée. Elle aurait pour principal mandat le développement des outils techniques, juridiques et institutionnels permettant d'opérationnaliser la politique publique de compensation.